



## Aide COVID

Le 12 avril, chaque **club\*** recevra sur son compte bancaire une aide financière dans le cadre de la crise sanitaire.

Pour être équitable, le montant de cette aide a été calculé sur le nombre d'affiliés au statut « JOUEUR » que le club avait sur sa liste le 28 février 2021 ; le chiffre est multiplié par 22,69€.

L'enveloppe totale distribuée aux clubs s'élève à 327.622,50€ qui se répartit comme suit :

- Ethias – ristournes 4,07%
- Comités Provinciaux 12,20%
- AFTT 39,04%
- Ministre des Sports 44,69%

A ce montant, pour les clubs qui ont des équipes inscrites en IWB, est ajouté le droit d'inscription des équipes qui est ristourné à 100%.

**Club\*** = le montant perçu est la différence entre l'aide COVID et les montants encore dus par le club.

Rappel : pour les clubs qui après le décompte de l'aide COVID sont toujours en dette vis-à-vis de l'AFTT :

- Soit ils ont un plan d'apurement accepté par le Trésorier et ils le poursuivent
- Soit ils n'ont pas demandé un plan d'apurement et ils soldent leur compte pour le 15 avril

### 40€ par affilié – aide de la Région Wallonne

Une aide de la Région Wallonne, à hauteur de 40€ par affilié sur base des chiffres au 31 mars 2020, transitera par les Communes et sera versée aux clubs en septembre. Cette aide n'est pas calculée pour les clubs de Bruxelles-Capitale et de la Région Germanophone ; l'ASIF a interpellé ces deux régions pour leur demander de s'aligner sur l'aide qui sera accordée aux clubs de la RW.

[www.aftt.be](http://www.aftt.be)

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération  
Royale Belge de Tennis de Table  
N° d'entreprise : BE0419.163.031

**SIEGE** : Rue Pierre du Diable, 46 - 5100 Jambes  
**IBAN** : BE33 3670 4556 0246 **BIC** : BBRUBEBB

Fédération reconnue par la  
Communauté Française de Belgique  
Membre U.E.T.T. – F.I.T.T. – C.O.I.B.

**TEL.** : 0032 (0) 81 32 21 17  
**FAX** : 0032 (0) 81 32 21 18  
**E-MAIL** : info@aftt.be

